

2 Demande complémentaire pour les jeunes de moins de 25 ans (Revenu de Solidarité Active)

► Pièces à joindre au dossier en fonction des situations professionnelles

Si vous ne disposez pas de suffisamment d'espace pour compléter les rubriques relatives à votre situation professionnelle en page 1, utilisez une feuille à part en complément.

Situation professionnelle	Vous-même	Conjoint(e), concubin(e), pacsé(e)	Pièces à fournir pour les 3 années précédant la demande de Rsa
Chômage indemnisé : - y compris contrat de transition professionnelle ou convention de reclassement personnalisée - hors chômage partiel et stage de formation rémunéré par Pôle Emploi	X	X	Aucune.
Salarié y compris contrat de formation en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage)	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque période d'activité joindre : <ul style="list-style-type: none"> - la photocopie du contrat de travail mentionnant la durée contractuelle ; - à défaut, joindre la photocopie de l'attestation de l'employeur mentionnant la durée contractuelle ; - à défaut les bulletins de salaire. • Si vous avez effectué des heures supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> - les photocopies des bulletins de salaire correspondants.
Non salarié (travailleur indépendant, auto-entrepreneur, exploitant agricole...)	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque période d'activité relevant du régime des non-salariés non agricoles joindre : <ul style="list-style-type: none"> - la photocopie du justificatif de déclaration faite auprès du centre des formalités des entreprises, ou la photocopie du justificatif d'immatriculation et de radiation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou au registre spécial des agents commerciaux et pour les artistes auteurs, un document attestant de leur affiliation au régime des artistes auteurs ; - la photocopie de la déclaration de revenus faisant apparaître le chiffre d'affaires (ventes, productions vendues ou recettes). • Pour l'année en cours ou en cas de déclaration manquante, la photocopie de documents comptables faisant apparaître le chiffre d'affaires réalisé. • Pour chaque période d'activité relevant du régime des non-salariés agricoles joindre : <ul style="list-style-type: none"> - la photocopie de l'avis d'imposition ; - la photocopie des documents comptables et/ou fiscaux faisant apparaître le chiffre d'affaires réalisé ; - la notification d'affiliation au régime de protection sociale agricole et si vous êtes radié, la notification de radiation.

Emplacement réservé

NE PAS REMPLIR